

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : Suite de l'histoire...

Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : Suite de l'histoire...

A la Direction Marketing Grand Public (DMGP), depuis notre point fin 2018 sur le déploiement de ARCQ, la situation est plutôt favorable à plusieurs niveaux :

- le push mail salarié concernant l'auto évaluation des compétences a bien été envoyé aux salarié(e)s le 24/01/2019 pour une réponse fin février 2019,
- le pilote a bien été exploité avec un retour auprès des équipes et quelques ajustements ont été pris en compte dans les définitions des compétences des 2 métiers.

Des points de vigilance demeurent :

- d'une part les compétences qui ne figurent pas dans le nouveau référentiel métier mais qui sont exercées, ne sont pas prises en compte,
- d'autre part toutes les activités antérieures à 12 mois ne peuvent être intégrées ce qui ouvre la voie à des contentieux sur la partie reconnaissance de l'accord.

Documents

[Accord Reconnaissance des Compétences et Qualification : Suite de l'histoire...](#)